



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°02/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017

Présents :

Messieurs : Alain MEUNIER, Jean-Louis FANCHON, Dominique TOURNIER, Christian OGIER, Patrick PILLOIX, Stéphane BERLIOZ, Philippe SANTIMARIA

Mesdames : Elisabeth FRANCOIS-BRAZIER, Paulette DIGAUD, Lydie ODET, Anne-Lise MAGNIN, Valérie BERNE

Absents : Monsieur Jérôme PAGANO

Absent excusés : Monsieur Jean-Marie BARATIER, Madame Cécile GOUBET

Pouvoir : Madame Cécile GOUBET à Monsieur Christian OGIER

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TOURNIER

Monsieur le Maire après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le vendredi 17 février 2017 et que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h35.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Adoption du dernier compte rendu de la séance du 18 janvier 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, affiché et diffusé aux élus et sur le site internet de la commune.

1°) Point financier

Monsieur Christian OGIER, adjoint en charge des finances, présente à nouveau le bilan financier de 2016, et fait le premier point de l'exercice 2017 :

Dépenses de fonctionnement : 61 810,58 €
Recettes de fonctionnement : 34 370,87 €
Dépenses d'investissement : 18 843,42 €
Recettes d'investissement : 759, 51 €

Suite à la commission finances du mardi 21 février 2017, Monsieur Christian OGIER présente une liste de certaines dépenses pour les projets 2017, avec le détail des opérations déjà terminées, en cours ou à venir.

Monsieur Christian OGIER informe que le solde de la vente des bois va être versé prochainement.

2°) Point Travaux

- Monsieur Jean-Louis FANCHON présente les travaux réalisés aux écoles pour l'installation numérique. Les travaux ont démarré cette semaine (semaine 8) avec l'installation et la pose des 4 VPI ainsi que des tableaux. L'alarme a également été mise en service à l'école élémentaire. Il reste à faire la programmation des badges avant de les donner aux personnes utilisatrices (personnel enseignant et communal).



Mairie de Commelles

Compte rendu du CM N°02/2017

A l'école maternelle, des câbles internet sont encore à tirer, permettant de ne pas faire fonctionner le wifi en permanence.

A la fin de la semaine 8 les travaux seront terminés. Il restera à poser les volets roulants (délais de livraison d'environ 1 mois).

Monsieur Jean-Louis FANCHON insiste sur le fait que le montant des devis retenus pour cette opération ne prévoyait pas spécialement la pose avec le déplacement des prises ou des tableaux, ces derniers ayant été réalisés en régie, par le personnel technique de la commune.

Monsieur le Maire dresse le bilan financier du projet :

Cout total de l'opération	
▪ Equipements numériques :	21 214,80 €
▪ Tableaux blancs :	3 123,84 €
▪ Alarme :	2 752,00 €
▪ Volets déroulants :	2 665,61 €
⇒ Total :	29 756,25 €

Subventions	
▪ Sénateur SAVIN :	5 000,00 €
▪ Sou des écoles + Barbier :	3 535,00 €
▪ Région :	?????
⇒ Total :	8 535,00 €

Autofinancement = 21 221,25 €

La commune est pour l'instant en attente d'un retour des communes d'Arzay et de Semons ainsi que l'association du Sou des Ecoles pour connaître le montant exact de leur participation.

Monsieur Dominique TOURNIER propose de faire faire un devis pour sécuriser la porte d'entrée de l'école.

Monsieur Jean-Louis FANCHON informe que durant les travaux, une fenêtre a été cassée par un jet de pierre sur le côté nord du bâtiment (fenêtre donnant dans les toilettes).

- Monsieur le Maire informe que le dossier de marché pour l'extension du Centre de Loisirs a été monté et envoyé lundi 20 février 2017 aux magazines de publications « Les Affiches » et « L'essor » le montant des travaux obligeant la collectivité à publier (estimé à 140 000 € HT). Le marché a été divisé en 8 lots distincts avec options. Il sera publié le vendredi 24 février 2017.

Les entreprises ont jusqu'au 24 mars 2017 pour répondre. L'analyse des offres se fera dans la quinzaine suivante pour une notification programmée le 2 mai 2017.

Ensuite, et après un mois de préparation l'entreprise retenue devra démarrer les travaux officiellement le 1^{er} mai 2017, pour une durée de chantier de 6 mois maximum.

Durant la période de travaux il ne sera pas envisageable d'utiliser les locaux pour l'accueil des enfants en garderie et Centre de Loisirs, notamment cet été. Pour répondre au besoin une demande a été faite afin de transférer le centre dans l'école maternelle. La demande est réputée favorable.

Monsieur le Maire informe que le dossier de subvention de DETR déposé auprès de la Sous-Préfecture de l'Isère pour l'extension, a lui été refusé pour cause d'inéligibilité. En effet les CCAS ne font pas partie des établissements éligibles, à la différence des communes et EPCI.

Le dossier va donc être modifié avec l'entête de la commune, et nous verrons si la Sous-Prefecture l'accepte en l'état.



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°02/2017

Monsieur le Maire informe que la Région Auvergne Rhône-Alpes n'a, pour l'instant, toujours pas donnée de réponse pour ce même dossier.

Madame Valérie BERNE informe que suite au Comité de Pilotage des Centres de Loisirs, Bièvre Isère Communauté attend désormais une décision des élus des communes. Les résultats sont sortis mais non pas été communiqués aux élus. Certaines communes ont déjà transféré leur compétence petite enfance, mais pas toutes et la décision se prendra probablement en assemblée des maires.

Monsieur Jean-Louis FANCHON craint que la compétence ne passe obligatoire sans vraiment concerter l'avis des communes concernées.

Monsieur le Maire répond que la compétence restera sûrement optionnelle, dans un premier temps en tout cas.

3°) Délibération

Ressources humaines

Délibération n°2017/002

Demande de subvention au Fonds National de Prévention (FNP) pour la création du Document Unique

Monsieur Jean-Louis FANCHON expose :

La collectivité s'est lancée depuis le mois dernier dans l'élaboration de son document unique avec le soutien du Centre de Gestion de l'Isère.

En concertation avec d'autres collectivités, la commune va devoir fournir un travail de recensement dans les différents services (scolaire, administratif, technique, etc) des dangers potentiels des postes de chacun.

A ce titre elle a droit, et cela pour la dernière année, à une subvention de la part du Fonds National de Prévention, à hauteur de 2 000 € maximum, permettant de couvrir les frais relatif au fonctionnaire en charge du dossier.

VU

LE CGCT,

LE CODE du travail,

LA LOI n°84-63 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

LE DECRET n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

LA LOI n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31.

CONSIDERANT

QU'UN Fonds National de Prévention a été créé par la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL),

QUE ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention,



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°02/2017

QUE sur la présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de :

AUTORISER Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et à entreprendre toute démarche en vue de recevoir la subvention afférente nécessaire.

4°) Etudes sur le bâtiment de « La Cure » et sur les terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait prévu de décider du devenir de « la cure », dans un avenir proche.

Monsieur Christian OGIER présente la proposition de l'agence immobilière Jacob Boyer Torrollion, basée à La Côte Saint André. Après une visite du bâtiment, l'agence préconise la création de plusieurs logements répartis comme suis : un T2 et un T3 au rez-de-chaussée, et deux T4 en duplex sur les niveaux n+1 et n+2, car la hauteur sous toiture le permet.

L'agence propose à la commune d'investir 350 000 € pour créer ces logements, et de leur laisser ensuite la gestion de la location. Le gain mensuel pour ces 4 logements a été évalué à 2 500 €.

La deuxième solution proposée par l'agence est de vendre le bâtiment estimé selon eux à 120 000 €.

Le Conseil Municipal trouve la première solution intéressante mais l'emprunt que la collectivité devra faire pour financer les travaux, bloquera toute autre demande pour des investissements futurs.

Monsieur Philippe SANTIMARIA propose de le mettre en vente à 150 000 € par nos propres moyens et de bien voir les propositions qui seront faites.

Il est également possible de faire des garages sur le bas plutôt que des logements, car il persiste le problème d'accès à ce bâtiment vis-à-vis de l'église.

Monsieur Christian OGIER informe que l'agence a également visité les terrains que la commune possède.

L'agence estime pouvoir vendre les terrains vers les HLM entre 47 000 et 50 000 €, et les terrains situés Chemin de la Bude environ 55 000 € par terrain à condition que la commune crée le chemin d'accès.

Monsieur le Maire en profite pour informer le Conseil Municipal de l'avancée du dossier suite à la signature du compromis avec Monsieur Hadrien PRIEUR-DREVON. Son prêt a été refusé une première fois auprès de sa banque, mais il continue ses recherches de financement et doit rendre une réponse d'ici le début du mois de mars.

Le Conseil Municipal au vue de ces informations décide d'attendre le retour de Monsieur Hadrien PRIEUR-DREVON et qu'au cas où son projet n'aboutira pas, la commune laissera le dossier à l'agence Jacob Boyer Torrollion pour la mise en vente de tous les terrains.

5°) Infos BIC

Monsieur le Maire informe que lundi 20 février 2017 le Conseil Communautaire s'est réuni pour le vote du budget 2017.

Monsieur le Maire annonce les montants votés pour les 2 sections :

- Fonctionnement : 33 500 000 €
- Investissement : 15 600 000 €



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°02/2017

Le Conseil Communautaire a adopté pour l'exercice 2017 un taux identique à 2016 pour la Redevance Ordures Ménagères ainsi que pour les Taxes Locales (Habitation, Foncier Bâti, Foncier non Bâti et Taxe professionnelle).

Le Fond de Péréquation Intercommunal et Communal ne sera pas non plus réévalué et pour l'instant aucune information n'a été donnée quant à une éventuelle augmentation (lissage) des impôts locaux. Un pacte fiscal devrait être mis en place prochainement entre toutes les communes membres de l'EPCI.

6°) Infos diverses :

Monsieur le Maire informe que le vendredi 24 février à 14h en mairie le nouveau lieutenant du groupement La Côte Saint-André/Beaurepaire vient se présenter en mairie.

Madame Anne-lise MAGNIN informe que le spectacle de danse retenu dans le cadre de la manifestation Bonnevaux 900 n'aura pas lieu. Si la commune souhaite le spectacle il faudra qu'elle le finance elle-même, et que malgré cela il ne pourra pas se dérouler dans le cadre de la manifestation. Le spectacle « conté » est pour le moment en stand-by car la commune n'a pas de nouvelle des organisateurs. Cela ne pose pas de problème pour la location de la salle car l'animation se déroule en extérieur.

Monsieur Patrick PILLOIX informe que deux regards en béton sont cassés. Monsieur le Maire précise qu'ils seront réparés très prochainement.

Madame Valérie BERNE informe que la personne qui s'occupe des formations de l'AMI, a fait suivre un questionnaire pour recenser les besoins en formations des élus. Le questionnaire sera diffusé en même temps que le compte rendu du conseil municipal.

7°) Questions diverses :

Monsieur Christian OGIER, demande si le syndicat Bièvre Valloire continue. Monsieur Dominique TOURNIER répond que oui.

Monsieur Christian OGIER souhaite que les jeux de ballons soient interdits dans la salle des fêtes, car cette dernière vient d'être entièrement repeinte, et que cela a un coût (fourniture et personnel technique). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur Patrick PILLOIX demande où en est le dossier d'installation d'une boulangerie sur la commune.

Monsieur le Maire informe qu'une personne est venue présenter son projet de boulangerie itinérante avec four intégré, pour un passage une fois par semaine sur Commelle. Pas de suite pour le moment.

Monsieur Philippe SANTIMARIA, informe que dans les bois communaux, le chemin qui mène à l'étang « L'emina », a été massacré par les personnes ayant réalisé la coupe de bois. Le chemin n'est plus accessible. Monsieur Dominique TOURNIER doit prendre contact avec les services de l'ONF, pour une visite sur site.



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°02/2017

Planning des prochaines réunions :

Vendredi 31 mars 2017 à 19h30 : réunion publique de quartier.

Vendredi 7 avril 2017 à 19h30 : réunion publique de quartier.

Réunion de préparation du budget : jeudi 9 mars à 19h30.

Date du prochain conseil municipal : le 23 mars 2017 à 18h30 (vote du budget 2017).

Monsieur le maire lève la séance du conseil à 21h40.